

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Femme, de l'Enfance
et de l'Entrepreneuriat Féminin

M.F.E.E.F.



**57ème Session de la Commission
de la Condition de la Femme :
"Elimination et Prévention des Violences Faites
aux Femmes et aux Filles"**

New York 6 mars 2013

**DECLARATION LIMINAIRE DE MADAME
MARIAMA SARR MINISTRE DE LA FEMME,
DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués participants,

La délégation sénégalaise que j'ai l'honneur de diriger, vous exprime, à vous et aux membres du bureau, toutes ses félicitations pour votre présidence de cette importante Commission que vous pilotez à la satisfaction entière des participants à cette session.

Mon pays souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe africain.

Permettez-moi de saisir cette opportunité, pour saluer la contribution de la Commission de la Condition de la Femme à l'effort international de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dont les travaux, menés chaque année, constituent un temps fort dans la mobilisation de toutes les parties prenantes et dans le rappel nécessaire de la responsabilité commune qu'ont les Etats de redoubler de vigilance dans ce domaine.

Je voudrais d'emblée vous réaffirmer l'importance que le Sénégal attache aux sessions de la condition féminine et souligner que les organisations de la société civile sénégalaise ont été associées à l'élaboration du rapport que mon pays a soumis à votre appréciation, suivant une dynamique participative et afin de refléter le plus fidèlement possible les mesures prises au niveau national pour mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles.

Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et régionaux de protection des droits des femmes et de lutte contre toutes formes de discrimination et violence à leur encontre.

Des efforts considérables ont été fournis ces deux dernières décennies tendant à assurer l'effectivité des droits humains des femmes par des mesures législatives et réglementaires sanctionnant les violences contre les femmes et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les politiques, plans et programmes.

En érigeant au rang de principe constitutionnel, le caractère sacré de la personne humaine et l'inviolabilité de son intégrité physique, le Sénégal a posé un acte de concrétisation de ces instruments soutenu par un dispositif répressif important qui avait conduit à une réforme du Code Pénal en 1999 avec les lois sur le viol, le harcèlement, la pédophilie et l'interdiction des mutilations génitales féminines et des mariages précoces.

Le gouvernement mène également à travers le Département de la Femme que je dirige, une politique d'assistance de proximité à travers des centres d'accueil et d'hébergement des victimes au niveau de la capitale et dans les départements.

Mesdames et Messieurs,

Des initiatives novatrices visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ont été également menées au plan institutionnel par divers acteurs (gouvernement, société civile, syndicats, partenaires techniques et financiers, secteur privé...).

Les actions ont porté sur des campagnes d'éducation, d'information et de communication de masse à l'endroit du public et dans les établissements scolaires. Ces diverses réalisations militent en faveur de l'éradication des différentes formes de violences à l'égard des femmes et des filles au Sénégal. Cependant, il convient de renforcer ces acquis pour arriver à la tolérance zéro dans notre pays dans un contexte économique marqué par la raréfaction des ressources matérielles et financières.

En vue de relever les divers contraintes et défis identifiés, le Sénégal compte mettre en œuvre un programme national visant à éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles et à renforcer les interventions au plan juridique, judiciaire, institutionnel et la prise en charge psychosocial conformément à la ferme volonté exprimée par son **Excellence Monsieur Macky SALL Président de la République**, Premier défenseur des droits des femmes.

Le Gouvernement du Sénégal s'engage à poursuivre ses efforts pour assurer une meilleure protection des droits des femmes en continuant

d'appliquer les lois et règlements relatifs aux violences et en renforçant sa législation nationale.

Le Gouvernement envisage aussi, de mettre en place avant la fin de l'année 2013, un cadre national de coordination du plan d'action contre les violences basées sur le genre qui réunira tous les acteurs étatiques (ministères sectoriels) et non étatiques (société civile, collectivités locales, ONG, secteur privé, syndicats).

Mesdames et Messieurs,

En cette occasion, je ne saurais terminer mon propos, sans exprimer et témoigner au nom du Président de la République du Sénégal, du Gouvernement et en mon nom propre le soutien et la solidarité du peuple sénégalais à l'endroit de nos sœurs du nord du Mali frappé par une crise qui a affecté particulièrement les femmes et les filles victimes de violences.

Le Sénégal qui s'est impliqué dans les opérations de maintien de la paix au Mali, renouvelle son appel pour une plus grande mobilisation autour de la République sœur et amie du Mali à laquelle notre pays est uni par des liens séculaires.

C'est le lieu également, d'inviter toute la communauté internationale en générale et celle africaine en particulier à se fixer de nouvelles orientations en vue de mieux cerner les contours du phénomène de la

violence à l'encontre des femmes et des filles pour l'attaquer de manière plus efficace et efficiente.

Je vous remercie de votre aimable attention.